



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 030-200037877-20251202-CS2025\_03\_01-DE

Service : DGA Développement du  
Territoire  
Tél : 04 66 56 42 34  
Réf : CR/LP/SJ

N°CS2025\_03\_01

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS

#### SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025

Convoqué le mardi 25 novembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni à l'ATOME, salle de réunion du 5ème étage, le mardi 2 décembre 2025 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Jacques BOLLEGUE est nommé secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (16)** : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Jean-Claude MAZAUDIER, Bernard HILLAIRE, Christophe BOUGAREL, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BENEZET, Eric TOREILLES.

**MEMBRES EXCUSÉS (6)** : Jean-Marc CAMPEDO, Geneviève BLANC, Patrick MALAVIEILLE, Jean-François DURAND-COUTELLE, Rémi NICOLAS, Ghislain CHASSARY.

**POUVOIRS (8)** : Franck PROUST (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Patrick CHABERT (pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE), Alain BENSAKOUN (pouvoir à Christian CHAMBON), Patrice PLANES (pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Gilles TIXADOR), Eddy VALADIER (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER), Méryl DEBIERRE (pouvoir à Christophe RIVENQ).

#### OBJET : Vote du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les arrêtés préfectoraux n°2012-356-0036 en date du 21 décembre 2012 et n°2013-087-0003 du 28 mars 2013 portant création et modification du Pole Métropolitain Nîmes-Alès et particulièrement l'article 7 relatif aux ressources du Pole Métropolitain,

**Vu** la délibération n°CS2015-01-03 du Comité syndical du 24 février 2015 portant modification statutaire sur le siège du Pole Métropolitain,

**Vu** la délibération n° CS23\_03\_01 du Comité syndical du 14 novembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Celles-ci complètent les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat prévues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la loi NOTRe est venu également préciser les modifications substantielles au contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire et doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif pour les budgets gérés en M57. Il permet de présenter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne lieu à un débat et il doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Le rapport est transmis au représentant de l'État dans le département, aux maires des communes membres et fait l'objet d'une publication.

## APPROUVE

**Article 1 :** Le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été présenté au cours de cette séance, les élus du Comité Syndical ayant été destinataires au préalable du document qui présente les orientations et tendances budgétaires en relation avec l'activité du Pole Métropolitain pour l'année budgétaire 2026.

**Article 2 :** Il n'y aura pas de versement de participations des communautés d'agglomérations, au titre de 2026, au profit du Pôle Métropolitain Nîmes Alès.

<b>Votants : 24</b>
<b>Pour : 24 - Unanimité</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>



**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**